



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service ECLAT

Division
Aménagement des
Territoires

Cellule évaluation
environnementale

Tél. : 03 20 40 43 27

A

Madame la Ministre

Lille Métropole Communauté Urbaine
1 rue du Ballon – BP 749
59034 LILLE Cedex

ae-projets.dreal-npdc@developpement-durable.gouv.fr

**Objet : information sur l'existence d'un avis tacite de l'autorité environnementale, suite à sa consultation relative au projet de requalification du centre ville – DUP à Bondues.
Références : 2012-05-24-195**

Vous avez bien voulu me transmettre, dans le cadre de l'évaluation environnementale des projets prévue par l'article L122-1 du Code de l'Environnement, le dossier relatif au projet de requalification du centre ville – DUP à Bondues, ayant fait l'objet d'un accusé de réception en date du 24/05/2012.

Aucun avis n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, il est réputé favorable, en application de l'article R122-13 du Code de l'Environnement.

L'information relative à l'existence d'un avis tacite sera jointe au dossier d'enquête publique, et devra être rendue publique via votre site internet. Cette information figurera également sur le site internet de la Préfecture de Région du Nord – Pas-de-Calais, en lien avec le site internet de la DREAL du Nord – Pas-de-Calais.

Fait à Lille, le 27 JUIL. 2012

Par délégation du Préfet de région Nord-
Pas-de-Calais
Le Directeur régional de
l'Environnement, de l'aménagement et
du logement

Michel Pascal